

SYNHESE DES REMBOURSEMENTS ENTRE BUDGETS

FRAIS DE PERSONNEL 2023

Type de budget qui doit effectuer le remboursement	Montant à rembourser	Budget à rembourser	Détails
Budget général	6 428,10 €	Ordures ménagères	Entretien des sentiers
Budget Ordures ménagères	12 486,50 €	Général	Comptabilité - secrétariat
Budget SPANC	6 465,30 €	AEP	Technicien AEP dont missions SPANC
Budget SPANC	6 376,00 €	Assainissement	Technicien SPANC
Budget SPANC	2 158,15 €	Général	Comptabilité - secrétariat
Budget Assainissement	14 751,65 €	Général	Comptabilité - secrétariat
Budget Eau potable	10 435,35 €	Général	Comptabilité - secrétariat
Budget Tourisme	11 607,25 €	Général	Comptabilité - secrétariat - Taxe de séjour
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET OM	6 428,10 €		
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT	6 376,00 €		
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET AEP	6 465,30 €		
TOTAL DES VERSEMENTS VERS LE BUDGET GENERAL	51 438,90 €		

Fait à la Bâtie-Neuve, le
13/12/2023

Le Président
M. Joël BONNAFFOUX

AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20231213-D202374-DE
en date du 18/12/2023 ; REFERENCE ACTE : D202374